

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 652 23 septembre 1982  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
André Gavillet  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

652

# Domaine public

FRITZ HONEGGER

## La fin de l'ennui

*La différence entre un conseiller fédéral qui s'ennuie à Berne et un travailleur qui se fait suer dans son boulot, c'est que le premier a droit, après quatre ans de fonction déjà, à une pension de retraite équivalant à la moitié de son dernier traitement. N'empêche que même sans une institution sociale aussi généreuse, Fritz Honegger aurait sans doute quitté le Conseil fédéral après cinq ans à la tête du Département de l'économie publique.*

*Un job qui l'aura finalement intéressé, mais absentement, comme une mécanique à faire marcher; et qu'il aura exercé sans le moindre signe extérieur de plaisir. Pour ce radical zurichois, gouverner, c'est (faire) fonctionner, pas vouloir sauver le monde comme Furgler, ni s'interroger indéfiniment comme Schlumpf, ni se faire de la bile comme Aubert, encore moins avoir des élans comme l'ami Ritschard. Gouverner, c'est intervenir le moins possible, seulement par nécessité: pour le reste, la délégation de pouvoirs aux directeurs d'offices (puissants au DFEP) et la confiance en la liberté du commerce et de l'industrie y pourvoieront. En aucun cas, il ne faut agir sur les structures; elles évoluent toutes seules, et tant pis pour l'horlogerie et les petits paysans qui ne représentent respectivement plus que 6% des exportations et de la population suisses.*

*Cette manière de travailler à l'économie, sans jamais s'investir personnellement, donne à Fritz Honegger, qui porte haut une tête trop petite et un visage plutôt dur, une allure distante; mais il n'a pas l'arrogance des radicaux de Zurich — et d'ailleurs — contents d'eux-mêmes, satisfaits de leur situation économique et fiers de leur pauvreté doctrinale.*

*Non. M. Honegger, qui combine pourtant sans problème le confort matériel et le plus total dénuement idéologique, ne sue pas l'arrogance, il exprime davantage une insensibilité voulue (peut-être une timidité surmontée), une indifférence généralisée, une sorte d'ennui; pas un ennui philosophique bien sûr — Honegger a beau posséder un douze pièces sur la rive gauche du lac de Zurich (la moins dorée), le spleen de la mauvaise conscience ne l'a jamais effleuré, et son fils aîné, secrétaire au siège de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), se pose un peu là comme anti-Zorn. L'ennui de Honegger senior, c'est celui de travailler à Berne, où il n'a pas transféré son domicile, et de devoir y co-gouverner un pays, lui qui préférerait gérer plus discrètement une entreprise.*

*L'ennui que semble éprouver Fritz Honegger ne se lit pas seulement dans son regard, attentif et strictement neutre en même temps, qui s'anime parfois en présence des dames. C'est pire: le discours même de F. H. secrète l'ennui! Heureusement, se sachant piètre orateur, il a le bon goût de prendre la parole seulement en cas de nécessité absolue, et de le faire brièvement. Il débite dans ces moments-là, de sa voix désagréablement métallique, un texte qu'il a l'air de lire pour la première fois, alors qu'il en maîtrise parfaitement la matière. Et que dire de sa façon d'ôter aux chiffres, qu'il cite volontiers, toute signification, toute représentation, toute correspondance avec la réalité? Il pourrait tout aussi bien lire la colonne des numéros de téléphone de sa riche ville de Rüschlikon que de parler comme il le fait de balance commerciale, de marché de l'emploi ou de production agricole. Sur ce point la comparaison avec Willi Ritschard, qui sait faire vivre les chiffres, ou avec Kurt Furgler, qui parvient à s'enflammer pour le plus obscur alinéa, revient à rejeter Honegger dans un véritable néant. Et c'est bien dans un non-monde politique que*

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

## La fin de l'ennui

*Fritz Honegger va se replonger. Peu importe qu'il se contente ou non de sa retraite et de sa jolie fortune (il n'est qu'une fois millionnaire, situation plutôt moyenne sur les bords du lac de Zurich). On n'entendra plus guère parler de cet ancien président de la Confédération en politique, où son fils Eric assure d'ailleurs avec ferveur la relève.*

*Le point d'interrogation final, c'est qu'on ne peut même pas prévoir à quoi il passera son temps devenu libre. Son prédécesseur Brugger fait tourner ses petits trains, et Schaffner brasse toujours des affaires. A Fritz Honegger, on ne connaît pas de hobby, et encore moins le goût de toucher les gros chèques. Après tout, il a réduit déjà une fois de moitié son revenu en entrant au Conseil fédéral; il pourrait tout aussi bien renouveler l'opération et, enfin, ne rien faire. Peut-être cesserait-il alors d'avoir l'air de s'ennuyer.*

COURRIER

## La CEDRA et la géologie

Pour Gil Stauffer, les sites présentés par la CEDRA au Val-de-Travers et celui de la Heutte Frinvilier sont à ce point peu favorables au stockage de déchets radioactifs que le dernier des étudiants en géologie aurait tôt fait de s'en rendre compte. Ne s'en rendrait-il pas immédiatement compte qu'il se ferait botter le cul à la vitesse de la lumière et se verrait conseiller aussi sec d'aller vendre plutôt des glaces et des sucettes.

En ma qualité de géologue, d'enseignant de cette

discipline, je m'étonne de la somme d'affirmations peu nuancées contenues dans ce papier.

Si l'un de mes étudiants présentait les propositions de la CEDRA rapportées ici pour le stockage des déchets moyennement et faiblement radioactifs (pourquoi ne pas préciser ce fait important?), j'en serais d'abord fort heureux, puisqu'il témoignerait de l'intérêt que prend un futur géologue pour l'un des problèmes fondamentaux de notre temps. Si mon étudiant m'avait proposé les sites Les Coperies et Mauron comme lieux de dépôts possibles, cela me montrerait qu'il a assimilé quelques notions de base de géologie et d'hydrogéologie qui sont souvent ignorées. J'aurais d'abord tendance à le féliciter et ensuite j'éprouverais le besoin de m'entretenir avec lui pour que nous examinions ensemble la complexité du problème.

Cet échange nous permettrait certainement de nous rendre compte des nombreuses lacunes géologiques qu'il importerait de combler avant de pouvoir prétendre que ces sites sont les meilleurs choix possibles.

Dans cet examen critique, nous évoquerions certainement quelques difficultés que la CEDRA ne mentionne pas dans son rapport. Nous serions peut-être conduits à recommander l'étude d'autres sites que ceux proposés par la CEDRA. Cet exercice nous permettrait certainement de nous rendre compte de la difficulté de faire des propositions et de la somme d'études qu'il faudrait et faudra encore consentir pour parvenir à des propositions qui pourront un jour être qualifiées de «meilleur choix possible».

Dans la phase d'étude actuelle, il est facile de parler d'incompétence, surtout lorsqu'on reste dans les généralités, qu'on se garde de critiques précises, qu'on ne présente rien de constructif et qu'on ne fait pas mention des lacunes de connaissance que reconnaît la CEDRA. Adresser des coups de pied à la vitesse de la lumière ne facilite hélas pas la réflexion. Je ne recommande et ne pratique pas cet enseignement et j'aimerais croire qu'il y a d'autres voies pour faire comprendre la complexité et la difficulté de problèmes scientifiques à un journaliste.

Il serait temps de se rendre compte que les jugements à l'emporte-pièce discréditent une opposition qui peut être très utile par des critiques réfléchies.

J.-P. Schaer

*M. Schaer a parfaitement raison. Comme, sur le fond, il ne me donne pas tort, j'en conclus que nos points de vue ne divergent vraiment que sur un point: l'utilité pédagogique des coups de pied au cul. Je suis plutôt pour. M. Schaer semble plutôt contre.*

G. S.

DEUXIÈME PILIER. — II

## Priorité aux plus démunis

*Deuxième pilier: après la longue marche législative (cf. DP 650: «Ce n'est qu'un début»), le plus gros reste à faire, à savoir la mise en place pratique du fonctionnement de l'institution! Pierre Gilliland poursuit ci-dessous la mise au point qu'il entreprenait dans ces colonnes il y a quinze jours. Ce, sur la base d'une contribution publiée (avec Marc Diserens) dans la somme qui vient de paraître (dans la collection Réalités sociales; adresse utile: case postale 797, 1001 Lausanne) sous le titre global «Vieillir aujourd'hui et demain» — quelque six cents pages claires, soigneusement documentées, pistes indispensables pour une réflexion sur un des problèmes les plus cruciaux de la fin du siècle.*

D'aucuns voudraient remodeler complètement la prévoyance-vieillesse helvétique et ses modes de financement. Mais en dehors d'un choc politique, il paraît illusoire de bouleverser des comportements et de remettre en cause une structure qui fonctionne, des acquis consolidés pour de nom-

breux travailleurs, un large accord populaire obtenu en 1972, et une construction péniblement parachevée en 1982. Aussi le fondement de la législation demeurera, selon toute vraisemblance. Mais l'accent peut être porté sur le renforcement du premier ou du deuxième pilier.

A cet égard, les débats ne sont pas clos. On peut lire d'étranges propos<sup>1</sup>: ceux qui ne produisent plus — les vieux — entravent (sic) la production et accroissent l'insatisfaction des actifs! Selon les auteurs, c'est pourquoi la capitalisation entre autres, serait préférable. Veut-on allumer une guerre des générations?

Le 2<sup>e</sup> pilier sanctionne actuellement les inégalités de revenus entre branches économiques et professions, entre sexes, et les reproduit pendant la retraite. Tablant sur une économie stable à long terme, la capitalisation est un pari sur le futur. Or nul n'est devin.

Ce qui importe, maintenant, c'est l'orientation des investissements que l'accumulation de ces fonds sociaux va permettre: faut-il viser le rendement maximal du capital, ou un développement de notre société conforme à une amélioration de la qualité de vie? Investir n'importe où, n'importe comment et pour n'importe quoi pourvu que cela rapporte de hauts intérêts, ou en vue de promouvoir, par exemple, une politique sociale du logement, un aménagement de la cité?

La répartition est plus équitable et plus aisément adaptable. Par l'AVS — dans un premier temps et de façon transitoire par l'élévation des prestations complémentaires — le sort des plus démunis peut être rapidement amélioré: l'élévation du revenu du cinquième des rentiers AVS les moins bien situés (moins de 1000 francs par mois en 1976) représente vraisemblablement 1/2 à 3/4 % de l'ensemble des revenus déclarés<sup>2</sup>. Le but de la solidarité, essentielle dans une société dont la devise est: «un pour tous, tous pour un», peut être atteint rapidement et sélectivement par une adaptation du premier pilier.

L'incertitude du lendemain de nombreux vieillards — voire leur angoisse de ne pouvoir faire face à des

obligations pécuniaires — accroît sensiblement l'institutionnalisation: une personne sur quatre au-delà de 85 ans, est dans un établissement médico-social. Or, le placement dépend encore des conditions matérielles — et non seulement de l'impuissance et de la maladie —: les plus pauvres sont plus fréquemment en institution. Aussi, il est probable que l'augmentation sélective des prestations de l'AVS aux plus démunis représente une économie substantielle en matière de santé et d'assistance publiques.

L'enjeu — qui est grand — reste ouvert. C'est au premier pilier, à mon avis, qu'il convient d'accorder, dorénavant, la priorité. L'objectif est de faire disparaître des inégalités matérielles choquantes dans notre pays.

Pierre Gilliard

<sup>1</sup> «Le Mois», SBS 4/1981.

<sup>2</sup> Essai d'estimation, qui sera publié dans un ouvrage réanalysant correctement l'étude sur la situation économique des rentiers AVS (en 1976).

## JUSTICE

### Un incorruptible au Tessin

*L'intervention du procureur du Sotto Ceneri dans l'affaire Gelli a replacé ce magistrat sous les projecteurs de l'actualité; Paolo Bernasconi, 39 ans, étonne, car en Suisse la justice fait plutôt montre d'une certaine timidité face à la grande criminalité en col blanc: il est certain qu'ici la faiblesse des moyens techniques d'investigation (peu ou pas d'experts-comptables à disposition) se conjugue avec le respect craintif que suscitent les pouvoirs établis, particulièrement financiers.*

*Deux exceptions notoires à cet état de fait: deux magistrats dont la couleur politique surprend; à Genève, le procureur général Raymond Foëx, présenté par le parti libéral et exemple type du vieux protestant genevois, ne craint ni la banque ni la police lorsqu'il estime la loi bafouée.*

*Les radicaux tessinois auraient dû se méfier de Paolo Bernasconi, de sa dégaine de sale gamin buté, de sa mèche trop longue qui lui dévore le*

*front, lorsqu'ils ont présenté sa candidature pour le poste de procureur du Sotto Ceneri. Le radicalisme du jeune magistrat date quelque peu; par son père, Pino, en son temps rédacteur en chef de l'organe du parti, la «Gazetta ticinese», il se rattache à l'époque où les radicaux se faisaient les inter-prètes du peuple contre les oligarchies en place.*

*Aujourd'hui, le courage et l'efficacité de Paolo Bernasconi donnent aux affaires dont il a la charge un petit air de western. Pour compléter le tableau, le délégué à la police du Sotto Ceneri, avec lequel il fait équipe, utilise les méthodes un peu rudes des séries noires.*

*Ces deux personnages, le cerveau et le bras, à la mode des fables de l'Ouest américain qui font le bonheur du cinéma populaire italien, ne suscitent pas que des applaudissements. Tout ce que l'univers bancaire d'outre-Gothard compte d'escrocs ou de cavaleurs craint de faire les frais de l'efficacité d'un magistrat qui ne recule pas devant les affaires les plus complexes. A son tableau de chasse, le krach de la banque Weisscredit, celui de la banque Vallugano, l'affaire de la bourse aux marchandises de Campione. Mais le procès qui le révéla au grand public fut bien entendu celui du Crédit Suisse /Texon; ses adversaires avaient tenté de l'inquiéter en évoquant les liens amicaux qui l'unissaient à la famille d'un des accusés; ce défi le libéra de ses dernières timidités et son accusation implacable porta sur le système et non pas, comme certains l'avaient espéré, sur les agissements d'une simple succursale du Crédit Suisse.*

*L'action de Bernasconi est très populaire et n'est pas sans influence sur ses collègues; elle lui a, c'est connu, suscité quelques inimitiés; à la suite des critiques portées par la «Gazetta ticinese», l'organe des radicaux, il dut s'expliquer devant les instances de son parti et les convaincre.*

*Au moment où la crise fait apparaître le secteur bancaire comme l'un des plus importants de l'économie nationale, il est intéressant de suivre le destin de ce justicier, poursuivant sa tâche sans peur et sans reproche, décidé à moraliser le monde de la finance.*

## La révolte des consommateurs

Kaiseraugst ou pas, Graben ou pas, on le sait déjà: la note sera salée, au vu des investissements déjà consentis, et de ceux qui ne manqueront pas de l'être jusqu'à une décision finale. C'est le fameux enjeu des dédommagements qui sous-tend tout le débat helvétique actuel.

Aux Etats-Unis, les consommateurs d'électricité, confrontés de plus en plus souvent à ce genre de situation — arrêt des travaux sur un site nucléaire, revirement tardif des autorités sur un projet de centrale — prennent le taureau par les cornes.

Détonateur: la hausse des factures d'électricité décidée systématiquement par les compagnies promotrices pour couvrir leurs frais suite à des annulations de construction d'installations nucléaires. Meetings, marches et conférences, comme le rapporte l'agence Wise: dans le Nord-West, des milliers de personnes ont défilé aux flambeaux, brûlant leurs notes d'électricité. L'objectif: la fin des prix «sauvages» décidés par les compagnies. Dans cette région du Nord-West, le prix de l'électricité était passé du simple au double, voire au triple, à cause de difficultés financières affectant la compagnie en cause, la compagnie de Washington, frappée d'interdiction d'exploitation pour deux de ses unités nucléaires, dont la construction avait été sérieusement entamée, avec à la clef une perte de dix milliards de dollars reportées sur les consommateurs.

### UNE NOUVELLE VAGUE

Qu'on n'imagine pas que ce mouvement de protestation n'en est qu'à ses balbutiements; il s'agit d'une vague de protestation qui monte, au moins

aussi sérieuse que celle des premiers refus du nucléaire civil.

Dans l'Oklahoma, un groupe de consommateurs a recommandé à la population de ne pas payer les notes d'électricité, en guise de protestation contre les 350 millions de dollars que coûterait la suppression des unités nucléaires de Black Fox; au Tennessee, 16 000 personnes ont signé une pétition protestant contre les charges qui leur incombent après la suspension de huit centrales de la Compagnie Tennessee Valley; dans l'Ohio, victoire judiciaire pour des groupements de consommateurs: un tribunal a établi que les compagnies d'électricité ne pouvaient pas faire payer à leurs clients les 246 millions de dollars perdus dans l'abandon du projet de deux unités nucléaires d'Erié et Davis-Bessie; dans le Massachusetts, des consommateurs tentent de s'opposer à une décision autorisant la Boston Edison de récupérer 67% des 500 millions perdus dans l'annulation de Pilgrim II; en Californie, on s'organise contre les augmentations de prix prévisibles après la mise en échec de Diable Canyon.

PS. En fait d'investissements, on aura noté, cette dernière semaine, l'emprunt Leibstadt de 150 millions (5 ½ % 1982-1994) dont le prospectus, largement répercuté dans toute la presse suisse, rappelait les données du problème (financier) posé par l'édification de cette centrale sur la rive argovienne du Rhin: pour l'ensemble de l'aménagement, y compris les intérêts intercalaires et le coût de la première charge de combustible nucléaire, les besoins en capitaux s'élèvent à 4,4 milliards de francs «en chiffres ronds», sur la base des prix au début de 1982 et compte tenu de la prolongation de la durée des travaux (mise en exploitation prévue pour 1984); avec cette précision des promoteurs: «Ce montant s'accroîtra vraisemblablement dans la même mesure que le renchérissement auquel il faut s'attendre jusqu'à l'achèvement des travaux». A nos aimables lecteurs de faire le calcul...

## La ferme de vos rêves

«A transformer: ferme de montagne avec étable. Situation calme et tranquille. Pas de zone à bâtir.» La petite annonce qui fait rêver. L'occasion unique. Et en filigrane, le plus souvent, une colle délicate pour les pouvoirs publics habilités à trancher. L'aménagement du territoire au quotidien. Trente mois après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), il était intéressant de faire le point des pratiques cantonales sur un des points les plus cruciaux réglés par ce texte: les constructions autorisées «exceptionnellement» hors de zones à bâtir, dérogations très souvent à l'origine de ces petites annonces qui font pâlir de convoitise tout amateur citadin en mal de «nature». C'est le champ du fameux article 24 de la LAT qui stipule que de nouvelles constructions ou installations (voir des changements d'affectation) peuvent être autorisées «si l'implantation de ces constructions ou installations hors de la zone à bâtir est imposée par leur destination et si aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose». On voit d'ici les problèmes d'interprétation qu'une telle disposition légale peut susciter. Dans le collimateur, les autorités cantonales, puisque ce sont elles qui, toujours selon l'article 24, sont habilitées à «autoriser la rénovation de constructions ou d'installations, leur transformation partielle ou leur reconstruction». Et ce, a précisé encore le législateur, «pour autant que ces travaux soient compatibles avec les exigences majeures de l'aménagement du territoire». Vaste débat. Le bulletin d'information de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (N° 3/82 — adresse utile: Bundesrain 20, 3003 Berne) vient de publier à ce sujet un petit dossier.

Un exemple captivant: le canton de Soleure (à titre indicatif: on attend impatientement que Vaud, par exemple, légifère sur la question...). «Il est notoire que les ruchers se métamorphosent

en chalets de week-end et les fermes en luxueuses maisons de campagne.» Le moins qu'on puisse dire, c'est que le conseiller soleurois W. Bürgi ne masque pas la réalité des problèmes qui se posent à son canton, qui doit trouver de la place autant pour le tourisme de fin de semaine que pour le développement de l'industrie ou la préservation de l'agriculture.

## LES RUCHERS DU WEEK-END

Très concrètement, parmi les 300 à 400 cas annuels de demande d'autorisation de construire hors des zones à bâtir, les problèmes qui se posent le plus fréquemment concernent:

— Les constructions prévues dans la zone protégée du Jura, deux tiers du territoire cantonal (mais dont l'implantation est incontestablement imposée par leur destination) et qui doivent dès lors satisfaire à «certaines exigences d'ordre esthétique»; une contrainte intéressante du point de vue de la protection du paysage, mais souvent mal acceptée par les paysans, tant «le style traditionnel des constructions est difficilement compatible avec la modernisation des exploitations».

— Le changement d'affectation et l'agrandissement de la partie destinée à l'habitation de fermes existantes qui ne sont plus utilisées à des fins agricoles; là, le caractère de l'édifice doit être conservé, avec en toile de fond un combat difficile contre la spéculation.

— Les cabanes pour les clubs, le rangement des outils, les ruchers et autres petites constructions. A propos de ce dernier point, il vaut la peine d'écouter le conseiller d'Etat Bürgi: «Il faut bien reconnaître que les prescriptions relatives à l'implantation imposée par la destination (Réd. Soleure a promulgué une ordonnance sur les constructions hors zones à bâtir) sont des fleurs bien particulières... puisque le nombre d'abeilles et partant, de ruchers, prolifère de façon étonnante depuis leur entrée en vigueur! L'implantation de

ces constructions d'intérêt public est, sans aucun doute, imposée par la destination. L'octroi d'une autorisation va de soi. Les problèmes n'apparaissent qu'un peu plus tard lorsque les abeilles se sont envolées ou ne reviennent que le week-end! Ce problème de changement d'affectation s'étend à toutes les petites constructions destinées à l'abri des moutons ou au rangement d'outils, etc. qui, peu à peu, se transforment en chalets de week-end. Il est difficile d'envisager un contrôle efficace pour chaque situation particulière, d'autant que ces cas sont très fréquents et que ce besoin de se retrouver «chez soi», au calme et dans la verdure, est compréhensible et se justifie en raison du mode de construction en zone à bâtir. Il en va de même pour les cabanes ou lieux de réunion des clubs de loisirs qui souhaitent pouvoir organiser «leurs fêtes» au vert.»

---

## RETOUR À LA NATURE

### Des voisins coûteux et encombrants

*Est-ce porter atteinte au paysage que de transformer un abri pour les moutons en chalet de vacances? Pourquoi fixe-t-on des limites aux travaux d'agrandissement de fermes inoccupées ou d'étables? Tout ce volume construit devrait-il rester inutilisé? Dans le dossier publié par l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire (voir ci-dessus), le président de la commune de Sevgein, dans les Grisons, M. Théo Maissen, tente de répondre à ces questions.*

*Pas difficile de comprendre que des autorisations de construire hors des zones à bâtir peuvent en tout cas poser un certain nombre de problèmes, avoir des conséquences dommageables pour les collectivités concernées. Quelques exemples.*

1. *Les retombées du confort. Toutes les communes des régions de montagne sont confrontées au problème de la modernisation de maison de vacances, autrefois dotée d'un confort rudimentaire.*

*L'eau courante, dans ce genre de transformations, est la première des choses auxquelles on pense... d'où nombre de raccordements illégaux à des sources, à des fontaines, etc... d'où une élimination des eaux usées précaire, d'où la prolifération de décharges sauvages en pleine nature.*

2. *Accès. «L'accès aux étables par les terrains avoisinants est une coutume qui n'a jamais donné lieu à des conflits entre agriculteurs qui se rendaient ainsi service réciproquement. Par contre, l'accès des étables transformées en chalets de vacances pose beaucoup plus de problèmes. Il n'est pas rare, dans ce cas, que des voisins se plaignent parce que les voitures roulent sur l'herbe prête à être fauchée ou que les clôtures ont été endommagées pendant la nuit.»*

3. *La neige. «Pendant l'hiver, il n'est pas nécessaire d'enlever la neige sur les chemins vicinaux des villages ruraux car l'exploitation agricole ne recommence qu'après la fonte des neiges. Par contre, si ces chemins relient des habitations isolées au village, la commune doit faire en sorte qu'on puisse les utiliser en hiver également. Le coût du déblaiement est un problème secondaire pour la commune. En revanche, le revêtement de ces routes n'est pas conçu pour qu'on puisse y circuler en hiver. D'où des dommages à réparer, une fois la bonne saison revenue, très élevés.»*

4. *Conditions de production agricole. «Les constructions implantées en dehors des zones à bâtir, c'est-à-dire, en règle générale, dans des régions agricoles, appartiennent à des propriétaires n'exerçant pas leur profession dans l'agriculture. L'expérience montre que ces propriétaires comprennent mal la nécessité de procéder à des améliorations foncières; leurs intérêts diffèrent de ceux des paysans.»*

5. *Clôtures. Dans les régions de montagne, les randonneurs ont de tout temps emprunté des chemins passant par des pâturages et des prairies. Mais d'autres «amis de la nature» qui, eux, possèdent une maisonnette au vert, leur barrent de plus en plus le chemin: ils posent des clôtures ou ont recours aux interdictions officielles de passer.»*

---

JEU VAUDOIS

## Défense de couper

Le nouveau secrétaire du Parti libéral vaudois s'indigne de l'opposition du parti socialiste au décret sur l'impôt locatif, allégé pour les seuls propriétaires. Double jeu, dit-il. Faites de la place au gouvernement! Nous sommes preneurs... Ce texte a fait fuser un rire à deux étages.

Qui se vantait, en période électorale, d'avoir tout seul trouvé une solution au problème de l'imposition du propriétaire, puis de l'avoir imposée? Le parti libéral. Rôle du Département des finances, disait-il, nul! A l'époque, la collégialité, c'était tirer à soi la couverture.

Deuxième étage. On sait que les libéraux vaudois, pour lesquels le Département de l'instruction

publique avait infléchi sa réforme scolaire, ont malgré tout torpillé le projet; on sait même qu'ils ont poussé «l'opposition» jusqu'à ne pas voter le budget, acte gouvernemental par excellence. Dès lors on se dit que la qualité première du politicien est d'avoir la mémoire courte, comme un débutant.

Sur le fond, on peut rappeler que la collégialité a pour corollaire, en régime de démocratie semi-directe, la liberté des partis par rapport aux décisions gouvernementales. En terme de jeu (simple et non pas double) c'est le droit (comme au jass) de couper. A défaut, on tombe dans le régime parlementaire.

Une limite toutefois: que les partis ou collections de partis majoritaires (style «entente des droites vaudoises») assument l'essentiel de leur programme affiché. Ce qui n'a pas retenu les libéraux vaudois de faire le contraire (voir plus haut), ni de donner des leçons.

---

POINT DE VUE

## Chrononécrologie (suite)

Fin mécano, il parvint à mettre au point un ressort spécial et, surtout, l'outillage pour le fabriquer vite et bien. Ce ressort fut ensuite produit par millions. Pour féliciter et remercier le mécano, le patron de l'usine, princier, lui refila une enveloppe, à Noël. L'enveloppe contenait deux billets de 100 francs. C'était en 1966 ou 67. Les cinq voitures du patron, de ses frères et de sa femme roulaient aux frais de l'usine et personne ne s'étonna vraiment lorsque, quelques années plus tard, cette usine de boîtes de montres fit faillite.

\* \* \*

Une petite salle du Palais des Congrès, à Bienne. D'un côté de la table, deux secrétaires syndicaux et

un adjoint. De l'autre, le patron d'une entreprise moyenne d'horlogerie, le directeur commercial et un représentant du syndicat patronal de la branche. Négociation d'un avenant à la convention portant sur un relèvement des salaires, en particulier ceux des ouvrières, lamentablement bas. Le syndicat ouvrier demanda une augmentation de 4,80 à 5,20 fr. de l'heure pour les ouvrières. Le patron proposa d'abord *cinq centimes*. En fin de compte, quatre sous furent lâchés. La majorité des ouvrières de l'usine étaient étrangères et non syndiquées.

\* \* \*

Ah, les économistes, les experts! Avant, c'était le statut horloger, c'était le dollar, c'était la structure, c'était... Maintenant, c'est la gestion. Non: le management. Donc, le ménage. Donc, beaucoup d'industriels horlogers, à dire d'experts, n'ont pas su tenir leur ménage et ont eu des ennuis...

Tiens. Il a donc fallu trente ans pour que les imbéciles universitairement diplômés se rendent compte de ce qui était, pour le dernier des commissionnaires d'usine, une évidence.

Erreurs de gestion, dit-on pudiquement. Erreurs de gestion. Ah oui. Erreurs de gestion que de *s'en être mis plein les poches, d'avoir investi dans des villas plutôt que dans la recherche, d'avoir gaspillé imbécilement les gens et les choses.*

\* \* \*

L'unique solution, désormais, pour les régions horlogères, c'est *d'offrir du temps*. Je veux dire: d'imaginer, de concevoir, *d'expérimenter* des conditions de vie et de travail différentes, neuves.

Pour pouvoir s'occuper plus de ses mêmes, un mien copain a demandé une réduction de 20% de son horaire de travail, avec réduction correspondante du salaire. Et ça marche. Vivre est plus *agréable*. Micro-exemple, certes, mais révélateur. Seulement, il faut *imaginer*... Bouffées par l'immédiat, l'urgent, les autorités politiques, comment dire? se raidissent, se dessèchent encore plus. Les mêmes vieux cons, les mêmes vieux trucs pourtant usés.

Et si on essayait... (les rues résidentielles, la diminution du salaire des conseillers d'Etat, etc., etc., cent fois...). Non. Le bateau prend l'eau, alors, pas de vagues, mon brave, surtout pas de vagues. Pas de vagues, nom de dieu, on va encore essayer une fois les vieux trucs. C'est comme ça: il n'y a bientôt plus moyen de discuter. Les planqués se planquent encore plus. Les autres, beaucoup d'autres, ont peur. Les régions horlogères tournent à l'aigre.

Idiot, je reste. Comme d'autres. Déjà, jusqu'aux genoux dans la merde. Mais l'œil sur le calcaire et les sapins. Idiot. Et puis, ces couillons de mécanos horlogers me fascinent, avec leur foutus millièmes de millimètres à la conquête du Temps.

**Gil Stauffer.**

## Des horlogers faits au feu

Jusqu'où remonte la mémoire horlogère? Nul doute que les derniers licenciements, dans les ateliers encore en activité, ne renouent, dans les conversations, avec une chaîne d'autres licenciements récents, connus dans les détails, avec le souvenir vivace aussi des périodes euphoriques, mais comme mis entre parenthèses parce que le choc n'est pas encore assimilé et, on l'entend dans les villes jurassiennes beaucoup plus souvent encore qu'ailleurs en Suisse romande, le coup d'arrêt de la crise des années trente. Voilà la référence catastrophique qui domine dans l'appréciation des événements actuels, combien de fois nous l'a-t-on rappelée, avec son cortège d'impuissances et de rancoeurs.

Plus loin que la crise, il y avait eu la grève, les salaires pas comparables avec ceux d'aujourd'hui, les conditions de travail qui peu à peu s'humanisaient au prix d'oppositions souvent dures avec les patrons, la naissance et l'affirmation des syndicats.

Pour partager, autant que faire se peut, ce qui arrive aux régions horlogères, il faut rouvrir l'excellent livre, écrit et illustré par Simone Opplinger, «Quand nous étions horlogers» (Payot Lausanne, 1980), la vie de Charles, celle d'Anne, «ouvrière et militante», les mots de Charles-Louis Huguenin, parmi d'autres, le témoignage de cet ouvrier anonyme: «Dans le temps, on ne pouvait pas choisir son travail, et maintenant il est trop tard pour en changer. Avant, dans les ateliers, c'était pas pareil, c'était pas si dur, l'ambiance était meilleure. Je me souviens qu'une fois par année, un lundi d'été, nous allions pique-niquer avec toute l'usine, on achetait de la bière et de la limonade pour les dames, on cuisait des saucisses dans la torrée (...)»

Ci-contre, un tout petit bout de la mémoire horlogère, bien avant la crise, bien avant la grève.

Monsieur Elie Rosat  
au Château-d'Oex.

Chaux-de-Fonds près les  
Moutins le 27<sup>me</sup> May 1812.

Monsieur!

J'ai l'honneur de vous adresser la présente pour avoir celui de vous dire que les Enfants de feu Moïse Elie Ramel vos Pupiles, se sont laissés, par la malheureuse stagnation des affaires, des long laps de Temps sans ouvrage, de qui les mit dans l'obligation d'emprunter de l'argent et comme ils sont obligés de les rembourser incessamment via que celui qui les leur avait prêtés, les avait lui même empruntés pour leur rendre service, ils m'ont chargé de vous prier d'avoir la bonté de leur faire tenir la somme de 25 Louis prise sur les 25 Louis qui leur son du au Château d'Oex, vous les Obligez infiniment, car quoi que l'horlogerie devient à très bas prix, s'ils avoient eu de l'ouvrage ils ne se seroit pas vu dans l'obligation de faire cet emprunt, C'est pourquoi ils vous prie de bien vouloir leur accorder leur demande. Et leur Oncle Jean David Ramel qui se sera porteur de la présente peut vous assurer de la Vérité de la chose. Agrée Monsieur! — l'assurance de ma parfaite Considération & Veuillez me croire bien sincèrement.

Votre très humble &  
Obeissant serviteur  
P. F. Humbert  
Justicier

## Le Sud et la famille

Italie.

Le docteur Lo Bué, éminent cardiologue, est mort «après une longue maladie courageusement supportée». Il avait auprès de lui sa femme, tendrement aimée, et son fils également. Mais c'est par son *neveu*, tibétologue de renom, revenu tout exprès de Londres, qu'il a été veillé pendant les dernières semaines...

Cependant, la famille M., parente du célèbre psychanalyste italien, est allée chercher à l'aéroport de Milan *Carolina*, quinze ans, qui revenait d'Amérique — le père, la mère, et le petit ami de *Carolina*, âgé de vingt ans. On est rentré tous ensemble *alla casa*, sur les bords du lac Majeur, où les deux jeunes ont pu passer la nuit dans les bras l'un de l'autre, après tous ces mois de séparation... «*Ma scusi!*» s'écrie la tante Anna, professeur de biologie à l'Université de Milan. Je trouve cela vraiment épouvantable...

— Te voilà devenue bien moraliste! intervient la *zia Angelina*, *dottoressa* gynécologue à Turin et membre du Parti communiste. L'année dernière, ma fille est allée passer ses vacances en Grèce, avec son ami. Et elle avait aussi quinze ans!

— *Ma chère!* Il ne s'agit pas de morale. Au contraire, je trouve très bien que... Mais les ramener à la maison! Que le garçon *assume* la situation et emmène son amie ailleurs...

— Où voudrais-tu qu'ils aillent?

— Je ne sais pas. En tout cas moi, je ne voudrais pas que ma fille vienne s'installer chez moi avec son petit ami. Un point c'est tout. Tu me vois leur servir le déjeuner au lit?

Cependant la fille, la petite Bettina, âgée de sept ans, se désintéresse de la conversation, estimant sans doute ces perspectives trop lointaines.

Cependant, le mari de la *zia Anna*, professeur de sociologie à l'Université de Padoue, à moins que ce ne soit de Pavie, homme de beaucoup d'escient et

de grande pondération, auteur d'un livre sur l'appropriation de la terre dans le *Mezzogiorno* par les paysans juste après la guerre, prend la parole à son tour: «En ce qui te concerne, *cara Anna*, j'ai l'impression que ce sera plutôt ta fille et son ami qui viendront t'apporter à toi le déjeuner au lit!» Cependant le *zio Palmiro*, mari de la *dottoressa*, pasteur de l'Eglise vaudoise du Piémont et membre lui aussi du Parti communiste, sourit discrètement et pense aux études de droit qu'il est en train de faire sur le tard, en vue du temps pas très lointain où il sera élu modérateur et devra aller à Rome défendre les intérêts de la communauté.

Cependant le beau-frère, Matteo, décide d'aller coucher le petit Francesco, qui tombe de sommeil. Mais il promet de revenir.

### À SUIVRE

Congrès de l'Union suisse des arts et métiers à Berne: «L'hôtellerie et la restauration souffrent d'une pénurie constante de main-d'œuvre liée à une politique contestable à l'égard des étrangers.» Réponse de Fritz Honegger: «Ne pas abuser des étrangers pour en faire des tampons conjoncturels! Si on donnait suite à la demande visant à augmenter leur nombre dans une phase où la compétitivité des prix est passagèrement favorable, on risquerait de promouvoir des structures qui pourraient s'avérer par la suite surdimensionnées et non rentables.» Diagnostic plus complet et plus nuancé du côté de l'Union syndicale suisse: moins de travailleurs frontaliers et de saisonniers, mais adoption de mesures qui amélioreront la condition de travailleur immigré, qui faciliteront par exemple, pour le saisonnier qui revient régulièrement en Suisse, l'obtention du droit à une autorisation à l'année. Le temps des votations est passé, les problèmes posés par les travailleurs étrangers demeurent; et se multiplient les exigences contradictoires. C'est dans ce climat tendu par la crise économique que la communauté «Etre solidaires» remet l'ouvrage sur le métier et compte poser ce samedi à Berne les bases d'une action (Forum 82 Suisses-

Cependant, la *nonna* Marguerita, née Lavater, raconte le drame qui s'est déroulé le matin même, au moment où son petit-fils, Michele, 19 ans, cousin de Carolina et de Bettina, et cousin issu de germains de Francesco, est parti pour l'Angleterre, où il va passer un mois, si bien qu'*Helene*, son amie, pleurerait toutes les larmes de ses yeux, et qu'elle, la *nonna*, a dû la consoler.

Cependant, en Sicile, la Mafia a de nouveau frappé, abattant deux hommes, *l'oncle* et le *neveu*, si bien que les *cugini*, *cognati*, *suoceri* des victimes s'apprêtent soit à se faire assassiner à leur tour, soit à les venger...

Cependant le docteur Laing, psychiatre anglo-saxon, annonce que la famille est morte!

J. C.

immigrés) de rapprochement avec ces travailleurs indispensables.

\* \* \*

Combat de retardement, combat perdu d'avance? Il faudra suivre en tout cas très attentivement le traitement de la dernière plainte déposée par l'Union ouvrière de radio et de télévision (Arbus) contre la direction régionale de la Radio-TV allemande. Objet du litige: la décision d'introduire dans l'émission hebdomadaire d'informations récréatives «Karussell» (tous les jours du mardi au vendredi, de 18 h. à 19 h.) un bloc publicitaire. L'autorité de surveillance, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, s'est d'ores et déjà ménagé une porte de sortie, précisant que la décision avait été prise sans son accord... L'intransigeance de l'Arbus, à contrecourant des usages qui nous viennent d'outre-Atlantique mais qui s'appuie sur une interprétation stricte des directives du Conseil fédéral sur la publicité à la télévision, vient à point nommé: nul doute que la pression exercée par les publicitaires sur l'organisation de leurs «contributions» aux programmes est à son comble actuellement, les demandeurs de spots ne se pressant plus au portillon comme auparavant.